

ÉCHANGEUR A7 SALON NORD

DU 30 JANVIER AU
18 FÉVRIER 2017



**BILAN DE LA
CONCERTATION
PUBLIQUE**

SOMMAIRE

P.3	Partie 1: la concertation publique	
	1) Le cadre réglementaire	P. 3
	2) Le projet soumis à la concertation	P. 4
	3) Le dispositif de concertation	P. 6
	→ L'annonce de la concertation	
	→ S'informer et s'exprimer	
P.10	Partie 2: les contributions	
	1) Participation et principaux thèmes abordés	P. 10
	2) Permanences	P. 12
	3) Urne à disposition	P. 14
	4) Formulaire sur le site Internet	P. 15
P.16	Partie 3: les éléments de réponse du maître d'ouvrage	
	1) Le projet d'aménagement	P. 16
	2) La desserte du territoire	P. 17
	3) L'environnement et le cadre de vie	P. 18
	4) Le prix des travaux et des futurs péages	P. 20
	5) La durée des travaux	P. 20
	6) Le financement du projet	P. 20
	7) Les emprises foncières	P. 21
P.22	Partie 4: les enseignements de la concertation	
P.24	ANNEXES	
	1) Arrêté préfectoral	P. 24
	2) Dossier de concertation	P. 25
	3) Communiqué de presse et médias destinataires	P. 26
	4) Retombées médiatiques	P. 27
	→ Sur le web	
	→ Collectivités locales	

PARTIE 1 : LA CONCERTATION PUBLIQUE

Du 30 janvier au 18 février 2017, VINCI Autoroutes, en partenariat avec la ville de Salon-de-Provence, a mené une concertation publique relative au projet de création d'un demi-échangeur complémentaire sur l'A7 au nord de Salon-de-Provence.

Trois permanences ouvertes au public, une exposition de présentation du projet, une urne et un site internet ont permis de recueillir un total de 605 contributions représentant 1265 avis.

1) Le cadre réglementaire

Pourquoi une concertation publique ?

Conduite sous l'égide du Préfet des Bouches-du-Rhône et organisée en partenariat avec la commune de Salon-de-Provence à l'initiative du projet, la concertation s'est déroulée en application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme.

Elle doit permettre au public de prendre connaissance des objectifs et principales caractéristiques du projet, d'échanger avec le maître d'ouvrage et de recueillir des avis et contributions sur l'aménagement proposé par VINCI Autoroutes et ses partenaires cofinanceurs.



Quid de l'Article L103-2 du Code de l'urbanisme ?

Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015, il stipule que :
« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

1. L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;
2. La création d'une zone d'aménagement concertée ;
3. Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat ;
4. Les projets de renouvellement urbain. »

PARTIE 1 : LA CONCERTATION PUBLIQUE

2) Le projet soumis à la concertation

Actuellement, les usagers en provenance du nord de Salon-de-Provence et souhaitant aller en direction d'Aix-en-Provence sont contraints de traverser le centre-ville de Salon pour rejoindre l'autoroute A54 puis l'autoroute A7. De même dans l'autre sens, les automobilistes souhaitant se rendre au nord de Salon-de-Provence sont obligés de sortir au niveau de l'échangeur n°15 (A54) au sud de la commune et de traverser son centre-ville.

Un demi-échangeur complémentaire sur l'A7 à Salon Nord doit permettre d'améliorer l'accès à l'autoroute et de diminuer le trafic routier dans Salon-de-Provence. Le projet soumis à la concertation consiste à l'aménagement d'une sortie au niveau du chemin de Roquerousse et d'une entrée au niveau du chemin du Talagard.



Entrée « Talagard »

Pour rejoindre cette entrée, les usagers quittent la RD538 par le chemin du Talagard, franchissent le canal EDF puis tournent à droite sans avoir besoin de passer sous l'A7. Un carrefour en T permet d'assurer le mouvement. L'insertion est en alignement droit. Les dénivélés importants le long de la bretelle d'entrée nécessitent la réalisation d'un mur de soutènement le long de l'A7. Plusieurs réseaux présents à l'ouest seront déviés et protégés (Gaz, HTA, réseau Télécom aérien).



Sortie « Roquerousse »

La bretelle de sortie est en alignement droit jusqu'à la gare de péage. Le passage inférieur sous l'A7 accueillera une circulation dans les deux sens. Pour améliorer les conditions de sécurité, deux giratoires seront créés, l'un à la jonction de la bretelle de sortie et du chemin de Roquerousse, l'autre entre le chemin de Roquerousse et la RD538 (sous la maîtrise d'ouvrage du département des Bouches-du-Rhône). La création d'une voie d'entrecroisement sur l'A7 permet d'adapter cette sortie à l'entrée existante.



Cinq variantes ont été étudiées préalablement au choix de l'aménagement préférentiel :

- Les entrées « Roquerousse », « Talagard droit » et « Talagard en épingle »,
- Les sorties « Roquerousse » et « Talagard ».

Les tracés des différentes variantes ont été présentés par le maître d'ouvrage afin d'éclairer le public sur les études réalisées et justifier le choix de l'aménagement préférentiel.

PARTIE 1 : LA CONCERTATION PUBLIQUE

3) Le dispositif de concertation

L’annonce de la concertation

Plusieurs moyens ont permis d’annoncer la concertation :

- L’arrêté préfectoral signé par le Préfet des Bouches-du-Rhône le 5 janvier 2017. Il précisait les objectifs poursuivis par le projet de création du demi-échangeur d’accès à l’autoroute A7 au nord de Salon-de-Provence ainsi que les modalités de la concertation publique. L’arrêté est disponible en annexe 1.
- Un communiqué de presse diffusé à la presse locale juste avant le démarrage de la concertation. Le communiqué de presse et la liste des médias destinataires sont disponibles en annexe 3.



E-mailing aux abonnés Télépéage

- Des affiches installées aux abords du lieu d’accueil de la concertation ainsi que dans des points d’accueil de la Ville de Salon-de-Provence.
- Une newsletter envoyée le 31 janvier aux abonnés Télépéage du secteur.
- Une annonce presse parue à 2 reprises dans le journal La Provence, le samedi 28 et le mardi 31 janvier.



Affiche annonçant la concertation

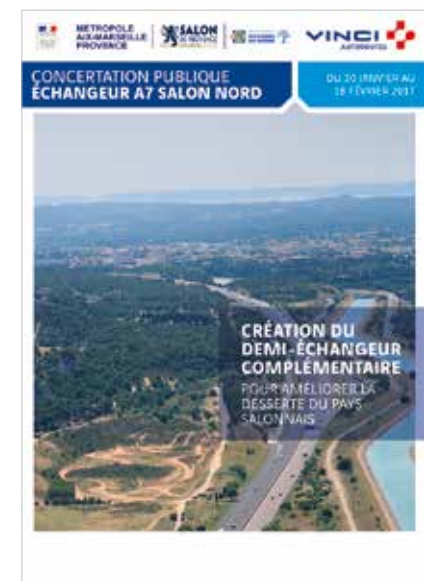


Parutions de l’annonce presse

S’informer et s’exprimer

Du 30 janvier au 18 février 2017, les citoyens ont pu s’informer et donner leurs avis sur le projet. Plusieurs moyens d’information et de recueil des avis ont été proposés au public :

- L’exposition permanente et l’urne de recueil des avis mises en place à la Maison de la Vie Associative (55 rue André-Marie Ampère 13300 Salon-de-Provence) durant toute la durée de la concertation. L’exposition était composée de trois panneaux informatifs, avec la mise à disposition d’un dossier de concertation de 20 pages détaillant l’ensemble du projet et d’une urne permettant de recueillir les avis des visiteurs. Le dossier de concertation est disponible en annexe 2.



Dossier de concertation



Urne de recueil d’avis



Panneaux d’exposition

PARTIE 1 : LA CONCERTATION PUBLIQUE

→ Les trois permanences ouvertes au public en présence du responsable des études de VINCI Autoroutes, à la Maison de la Vie Associative, le jeudi 2 (10/12h), samedi 4 (10/12h) et mercredi 8 février 2017 (18/20h). L'objectif était de présenter le projet, notamment à l'aide d'un plan taille A0 et du dossier de concertation, et permettre également aux participants de s'exprimer, d'échanger, d'obtenir des réponses à leurs questions et de laisser un avis via l'urne mise à disposition.



→ Le site internet dédié

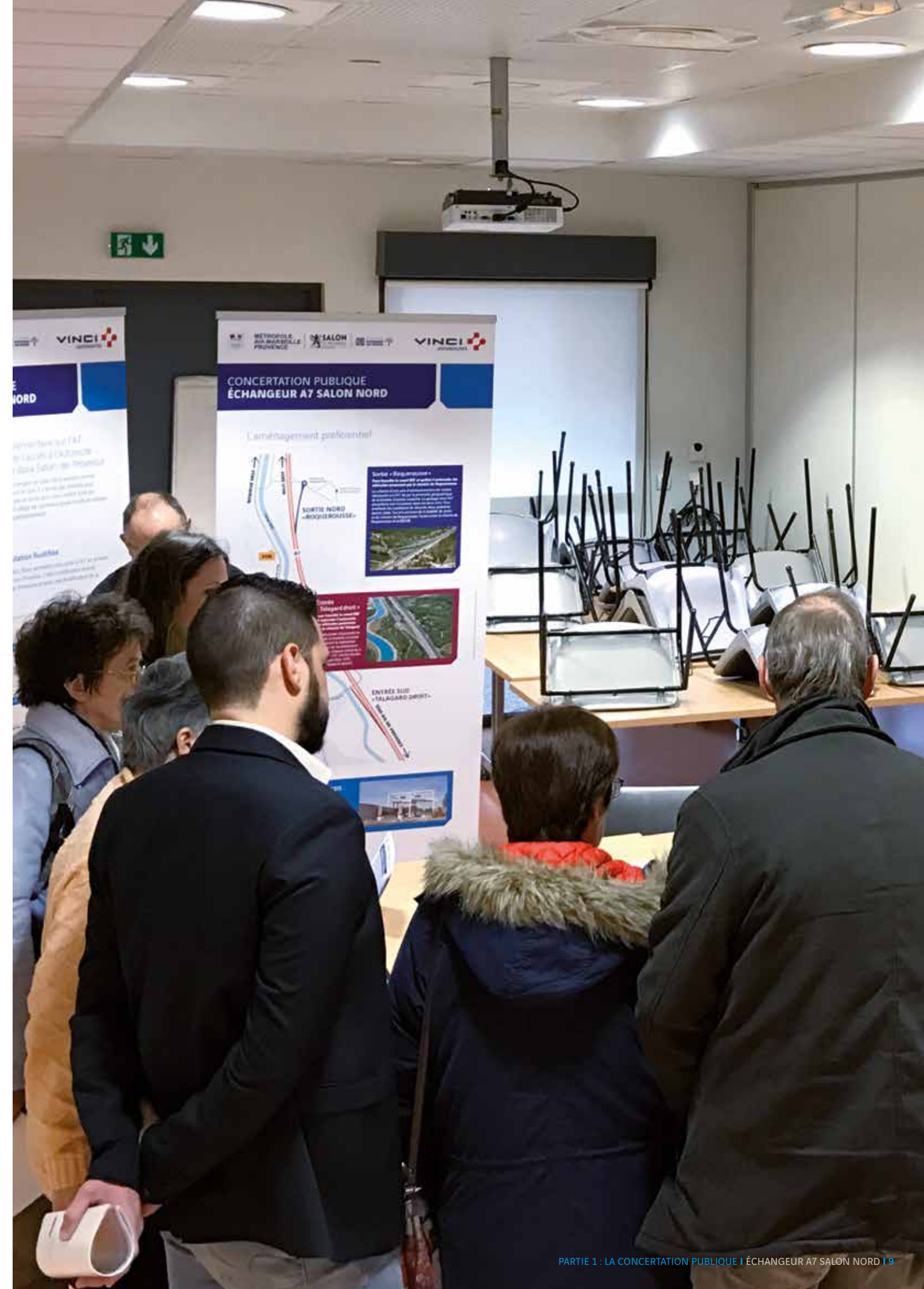
en ligne à l'adresse :

www.echangeurA7-Salon-Nord.fr

Il a permis de présenter le projet grâce aux différentes pages et documents accessibles et de laisser une contribution dans le cadre de la concertation à partir de la rubrique « Espace d'expression ». Le lien du site était placé sur tous les moyens de communication de la concertation et a également été relayé sur le site internet de la mairie de Salon-de-Provence. L'article du site Internet et la newsletter de la mairie de Salon-de-Provence sont disponibles en annexe 2.

Après la concertation ?

À l'issue de la concertation publique, le présent bilan a été soumis à la **validation du Préfet** des Bouches-du-Rhône et mis en ligne sur le site du projet pour porter à connaissance de tous, de manière transparente, les enseignements de cette étape d'échanges importante dans la vie du projet. Il a été envoyé par email à tous les participants à la concertation ayant indiqué leurs coordonnées électroniques. **Sur la base de ce bilan, des études seront engagées et les caractéristiques détaillées du projet seront présentées dans le dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).**



1) Participation et principaux thèmes abordés

Participation

Les usagers de l'autoroute et les habitants de Salon-de-Provence et des communes voisines ont eu la possibilité de s'exprimer lors de cette concertation publique à travers différents outils mis à leur disposition. Le public a saisi l'opportunité de cette concertation pour s'exprimer largement et la participation a donc été importante.

Au total, ce sont plus de 605 contributions qui ont été collectées :

- 31 déposées dans l'urne lors des trois permanences ouvertes au public,
- 34 déposées dans l'urne au cours de l'exposition permanente,
- 540 transmises depuis la rubrique « Espace d'expression » du site Internet.

Ces 605 contributions ont donné lieu à la production de 1265 avis.

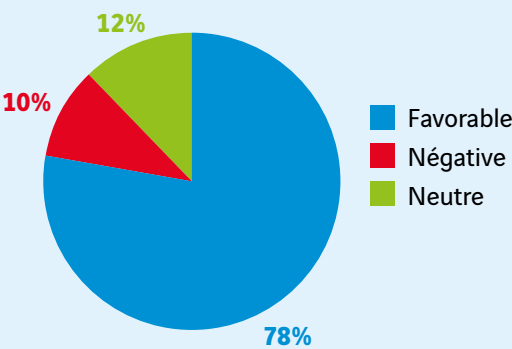
La méthode de comptabilisation est la suivante :

- une contribution est émise par un participant via les canaux mis à sa disposition : urne durant l'exposition et les permanences, formulaire « Espace d'expression » sur le site Internet ;
- un avis est une expression formulée sur un thème ou un sous-thème précis ;
- une contribution peut contenir un ou plusieurs avis (par exemple un avis sur l'accès à l'autoroute et un avis sur le bruit).

Durant cette concertation, ont été reçues de nombreuses contributions argumentées comprenant plusieurs avis sur un même thème, ce qui indique que plusieurs sous-thèmes ont été abordés. Il est donc logique que le nombre d'avis soit supérieur au nombre de contributions pour certains thèmes.

Tonalité générale

L'analyse de l'ensemble des contributions reçues au travers des différents moyens d'expression, montre qu'une large majorité des participants se sont exprimés en faveur de la création d'un demi-échangeur complémentaire sur l'A7 au nord de Salon-de-Provence. (78% des contributions ont une tonalité favorable, contre seulement 12% neutre et 10% négative).



Principaux thèmes abordés

Thèmes	Sous-thèmes	Avis recueillis durant les permanences	Avis recueillis via l'urne	Avis recueillis via le formulaire du site Internet	Total par thème
Projet d'aménagement					623
	Aménagement préférentiel	9	32	468	
	Tout à Roquerosse	22	1	59	
	Tout au Talagard	0	2	10	
	Autres aménagements	0	0	20	
Desserte du territoire					293
	Désengorger la ville	6	12	104	
	Circulation routière	3	5	68	
	Accès à l'autoroute	5	1	51	
	Gain de temps	0	1	37	
Environnement et cadre de vie					308
	Nuisances sonores	13	1	40	
	Pollution	10	4	44	
	Sécurité	12	2	43	
	Espaces verts	8	0	25	
	Paysage	4	0	17	
	Biodiversité	2	1	24	
	Cadre de vie	12	3	43	
Prix (du péage et des travaux)		3	0	22	25
Durée des travaux		1	1	8	10
Financement		0	0	3	3
Emprises foncières		0	0	3	3
Total par canal d'information		110	66	1089	1265

Près de la moitié des avis recueillis concerne le projet d'aménagement. La concertation ayant pour objet un aménagement préférentiel, et non le choix d'une variante, la plupart des participants (81,7 %) se réfèrent, dans leurs contributions, à l'aménagement préférentiel. 90 % de ces 509 avis sont favorable

au projet sans objection sur l'option pressentie. Ce chiffre comprend 110 contributeurs clairement favorable à l'aménagement préférentiel et 349 avis qui n'expriment pas d'objection. Les deux autres thèmes mis en avant par les participants concernent la desserte du territoire (23% des avis) et l'environnement / cadre de vie (24%).

D'autres thèmes ont été évoqués de manière plus isolée : la question du prix du péage, le coût et la durée des travaux, le financement du projet et les emprises foncières. L'ensemble de ces thèmes est détaillé en Partie 3 du présent document, dans les éléments de réponse du maître d'ouvrage.

PARTIE 2 : LES CONTRIBUTIONS

2) Permanences

Trois permanences ont été mises en place le jeudi 2 de 10h à 12h, le samedi 4 de 10h à 12h et le mercredi 8 février 2017 de 18h à 20h à la Maison de la Vie Associative de Salon-de-Provence afin de présenter le projet au public et de recueillir leurs avis. Organisées par VINCI Autoroutes en partenariat avec la commune de Salon-de-Provence, elles ont accueilli au total **cinquante sept participants** qui ont pu échanger avec le maître d'ouvrage et échanger leurs

points de vue pendant près de deux heures à chaque permanence.

Sur les 57 participants aux permanences :

- 36 étaient des riverains proches du Talagard
- 12 étaient des habitants de Salon-de-Provence

Les 31 contributions reçues ont permis d'aborder principalement 5 thématiques :

- 31 avis concernent le **projet d'aménagement** :
 - 9 portent sur l'aménagement préférentiel
 - 22 expriment le souhait de voir l'aménagement entièrement réalisé à Roquerousse, entrée comprise.
- 14 avis concernent la **desserte du territoire** :
 - 6 portent sur le désengorgement de la ville,
 - 3 sur la circulation routière,
 - 5 sur l'accès à l'autoroute.
- 61 avis concernent l'**environnement et le cadre de vie** :
 - 12 portent sur le cadre de vie dans Salon-de-Provence,
 - 13 sur les nuisances sonores,
 - 12 sur la sécurité,
 - 10 sur la pollution,
 - les 14 autres font référence aux espaces verts du Talagard (8), au paysage (4) ainsi qu'à la biodiversité (2).
- 3 avis concernent le **prix des travaux et des futurs péages**.
- 1 avis concerne la **durée des travaux**.

La tonalité des interventions est plutôt mitigée vis-à-vis du projet :

- 7 sont positives
- 17 sont neutres, soit 55% des contributions
- 7 sont négatives, essentiellement les avis concernant les nuisances (bruit et qualité de l'air) et le cadre de vie autour du Talagard.

Les participants aux permanences étaient, dans une grande majorité, riverains du projet et habitants du lotissement du Talagard.

S'ils reconnaissent l'opportunité du projet, conscients qu'il apportera des bénéfices importants en termes de circulation dans la ville de Salon-de-Provence, ils s'opposent à la bretelle d'entrée au niveau du chemin du Talagard, située à proximité des

habitations. Inquiets des nuisances et des effets négatifs présumés sur leur cadre de vie, les riverains demandent à ce **que la bretelle d'entrée à l'autoroute soit réalisée au niveau du chemin de Roquerousse**.

Ils ont fait part de leurs interrogations concernant la réalisation de murs anti-bruit, les accès aux espaces verts du Talagard, ou encore les aménagements de sécurité à mettre en œuvre.



3) Urne à disposition

Une urne de recueil des avis était mise à disposition du public à la Maison de la Vie Associative de Salon-de-Provence. Des panneaux d'exposition et le dossier de concertation étaient présentés à cotés pour permettre à chacun de se faire un avis.



Les 34 contributions collectées abordent 4 thématiques principales :

- 35 avis concernent **le projet d'aménagement** :
 - 32 portent sur l'aménagement préférentiel,
 - 2 expriment le souhait de voir l'aménagement entièrement réalisé au Talagard, sortie comprise.
 - 1 exprime le souhait de voir l'aménagement entièrement réalisé à Roquerousse, entrée comprise.
- 19 avis concernent **la desserte du territoire** :
 - 12 portent sur le désengorgement de la ville,
 - 5 sur la circulation routière,
 - 1 sur l'accès à l'autoroute,
 - 1 sur les gains de temps de parcours.
- 11 avis concernent **l'environnement et le cadre de vie** :
 - 3 portent sur le cadre de vie dans Salon-de-Provence,
 - 4 sur la pollution,
 - 2 sur la sécurité,
 - 1 sur les nuisances sonores,
 - 1 sur la biodiversité.
- 1 avis concerne **la durée des travaux**, jugée trop longue.

La tonalité des contributions est très favorable au projet :

- 29 sont positives, soit 85% des contributions
- 4 sont neutres
- 1 est négative

Les contributeurs étaient, dans une grande majorité, des habitants de Salon-de-Provence, impactés par la congestion routière et soucieux de l'attractivité du centre-ville.

Les contributions, favorables à l'aménagement préférentiel, **mettent en avant les thématiques liées à l'amélioration de la desserte**

du territoire, avec en priorité le désengorgement du centre ville et l'apaisement des circulations routières. Les contributeurs demandent la réalisation du projet dans les meilleurs délais, permettant ainsi une amélioration du cadre de vie urbain et un développement économique et touristique facilité grâce à l'accessibilité du centre-ville.

4) Formulaire sur le site internet

Le site internet et la rubrique « Espace d'expression » ont permis de collecter un grand nombre de contributions (**89% des contributions**).

Au total, 3 661 utilisateurs ont visité le site durant les trois semaines de concertation publique, dont 14% s'y sont rendus plusieurs fois.



Les 540 contributions collectées ont permis d'émettre 1089 avis concernant 7 thématiques :

- 557 concernent **le projet d'aménagement** :
 - 468 portent sur l'aménagement préférentiel,
 - 59 expriment le souhait de voir l'aménagement entièrement réalisé à Roquerousse, entrée comprise.
 - 10 expriment le souhait de voir l'aménagement entièrement réalisé au Talagard, sortie comprise.
 - 20 évoquent d'autres aménagements
- 260 avis concernent **la desserte du territoire** :
 - 104 portent sur le désengorgement de la ville,
 - 68 sur la circulation routière,
 - 51 sur l'accès à l'autoroute,
 - 37 sur les gains de temps de parcours.
- 236 avis concernent **l'environnement et le cadre de vie** :
 - 43 portent sur le cadre de vie dans Salon-de-Provence,
 - 44 sur la pollution,
 - 43 sur la sécurité,
 - 40 sur les nuisances sonores,
 - 24 sur la biodiversité,
 - 25 sur les espaces verts du Talagard,
 - 17 sur le paysage.
- 22 avis concernent **le prix des travaux et des futurs péages**.
- 8 concernent **la durée des travaux**.
- 3 concernent **le financement**.
- 3 concernent **les emprises foncières**.

La tonalité des contributions est largement favorable au projet :

- 438 sont positives, soit 81% des contributions
- 53 sont neutres dont 4 hors sujet
- 49 sont négatives dont 9 totalement opposées au projet en lui-même

Les contributeurs, habitants de Salon-de-Provence et des communes situées plus au nord, sont majoritairement des utilisateurs de l'A7 pour leur déplacement domicile-travail.

Les nombreuses contributions favorables à l'aménagement préférentiel **témoignent du niveau d'attente des usagers réguliers de l'autoroute A7** de voir le projet réalisé. Ils mettent en avant l'évitement du centre-ville de Salon-de-

Provence, l'amélioration de la qualité de leur circulation et les gains en temps de parcours.

Les contributions négatives rejoignent celles émises lors des permanences et concernent **les préoccupations des habitants** par la présence de cette bretelle d'autoroute au Talagard (pollution, nuisances sonores, soucis de sécurité, de valeur immobilière et d'espace vert).

PARTIE 3 : LES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Les contributeurs s'expriment sur différents sujets qui peuvent être regroupés en sept thèmes.

1) Le projet d'aménagement

(619 avis pouvant être classés en 4 sous-thèmes)

→ L'aménagement préférentiel, entrée Talagard/sortie Roquerousse (509 avis)

Une large majorité (plus de 81%) des avis concernent le projet d'aménagement préférentiel soumis à la concertation. Parmi ceux-ci, 90% des participants expriment un avis favorable au projet sans objection au parti d'aménagement proposé par le maître d'ouvrage, 7% un avis neutre et 3% un avis contre.

→ Tout à Roquerousse, entrée Roquerousse/sortie Roquerousse (82 avis)

82 participants expriment le souhait de voir l'aménagement entièrement réalisé à Roquerousse, entrée comprise. La moitié d'entre eux s'expriment clairement contre le projet, en particulier au niveau du Talagard. Ce sont éventuellement des riverains qui souhaitent préserver leur cadre de vie et leur quartier.

→ Tout au Talagard, entrée Talagard/sortie Roquerousse (12 avis)

12 participants expriment le souhait de voir l'aménagement entièrement réalisé au Talagard, sortie comprise, jugeant Roquerousse trop éloigné de la ville.

→ Autres aménagements (20 avis)

Les 20 participants s'exprimant sur un autre aménagement sont plutôt favorables au projet (55%) ou neutre (40%). Cette répartition s'explique par le sujet principal de ces avis, qui n'est pas le demi-échangeur de Salon Nord mais la création d'autres échangeurs, notamment à Coudoux, à Lançon, à Arles ou encore à Orange.

Plusieurs variantes ont été étudiées et analysées préalablement au choix préférentiel de la variante de sortie dite « Roquerousse » et de la variante d'entrée dite « Talagard ».

L'analyse comparative a mis en évidence les avantages/inconvénients des variantes étudiées selon différents critères (l'opportunité, la sécurité, l'incidence sur le réseau routier secondaire, la faisabilité technique, l'environnement humain et naturel, l'impact paysager, les procédures et l'investissement).

Par ailleurs, le choix de rassembler les entrées sur l'autoroute dans les deux sens au niveau du chemin du Talagard et les sorties de l'autoroute dans les deux sens au niveau du chemin de Roquerousse a l'avantage d'offrir à tous les usagers actuels et futurs une bonne lisibilité de l'aménagement complet.

Les autres aménagements dépassent le cadre du projet soumis à concertation publique, mais sont prises en considération par VINCI Autoroutes et ses partenaires dans le cadre de sa réflexion à l'échelle du territoire salonnais.

Un collectif d'opposants au projet préférentiel s'est constitué et renforcé durant la concertation publique. Il s'oppose à l'aménagement de la bretelle d'entrée sur l'autoroute au niveau du Talagard et demande à ce qu'elle soit réalisée au niveau de Roquerousse. Ces opposants sont essentiellement des riverains du chemin du Talagard et des habitants du lotissement résidentiel.

Cette opposition s'est mobilisée au moyen d'une pétition en ligne et d'une page sur le réseau social Facebook.

Seules les contributions parvenues via les moyens d'expression mis à disposition et reconnus dans le cadre de la concertation réglementaire, cités pages 7 et 8, ont été prises en compte.

2) La desserte du territoire

(293 avis pouvant être classés en 4 sous-thèmes)

→ Le désengorgement de Salon-de-Provence (122 avis)

La majorité des participants qui s'expriment en matière de desserte du territoire insiste sur le désengorgement de Salon-de-Provence, qu'ils considèrent comme nécessaire pour favoriser le mieux vivre et le développement économique et touristique de la ville.

→ La circulation routière dans et autour de Salon-de-Provence (76 avis)

La majorité des contributeurs qui s'expriment sur le sujet de la circulation routière mettent en avant plusieurs bénéfices du projet, notamment la fluidification des flux dans le centre-ville de Salon-de-Provence.

Certains riverains en revanche pointent une augmentation de la circulation au niveau de l'avenue Jean-Moulin et du chemin du Talagard, y compris dans le lotissement résidentiel situé à proximité.

→ L'accès à l'autoroute (57 avis)

La majorité des avis met en avant la possibilité d'accéder et de quitter l'autoroute au nord de Salon-de-Provence.

Une plus faible part des participants discute de l'accessibilité à l'autoroute au regard de l'aménagement préférentiel, considérant la sortie à Roquerousse trop éloignée de la ville et engendrant un détour, et l'entrée au Talagard trop proche des voies résidentielles.

→ Le gain de temps (38 avis)

38 participants mettent en valeur les gains de temps de parcours que le projet permet. Ce sont en majorité des habitants du nord de Salon-de-Provence ou des communes voisines, faisant régulièrement ce trajet pour leur déplacement domicile-travail.

Le désengorgement de la ville de Salon-de-Provence et la fluidification des flux en centre-ville sont au cœur des priorités du projet.

Une augmentation du trafic, évaluée à 3500 véhicules/jours, est cependant à prévoir entre la partie nord du chemin du Talagard, depuis l'avenue Jean-Moulin, jusqu'à la bretelle d'autoroute, en passant par le pont du canal EDF.

Des aménagements d'insertion sur les voies communales seront étudiés par les partenaires porteurs du projet afin d'éviter que le trafic ne se reporte dans les zones résidentielles, notamment au sein du lotissement du Talagard.



3) L'environnement et le cadre de vie

(308 avis pouvant être classés en 7 sous-thèmes)

→ Les nuisances sonores (54 avis)

De nombreux avis ont portés sur les nuisances sonores au niveau du chemin du Talagard. Les riverains du chemin, du lotissement et ceux en limite d'autoroute au nord de Salon-de-Provence, sont inquiets de l'augmentation du bruit induite par le projet. La réalisation de dispositifs de protection est demandée,, afin que le projet préserve le cadre de vie des habitants.

Des aménagements de réduction des nuisances sur le réseau communal seront étudiés par les partenaires porteurs du projet concernés par l'augmentation des trafics, entre l'avenue Jean-Moulin jusqu'à la bretelle d'entrée sur l'autoroute. Les nuisances sonores seront évaluées et prises en considération dans une étude d'impact préalable à la déclaration d'utilité publique de l'aménagement.

→ La qualité de l'air (58 avis)

Les avis concernant la qualité de l'air sont répartis en deux opinions distinctes.

D'une part, celle des riverains et habitants au nord de Salon-de-Provence inquiets de la pollution de l'air induite par l'augmentation de la circulation au niveau du chemin du Talagard. D'autre part, celle des habitants de Salon-de-Provence qui se réjouissent d'une diminution de la pollution au centre-ville.

L'étude d'impact préalable à la déclaration d'utilité publique de l'aménagement devra évaluer les effets du projet sur le milieu physique, biologique et humain.

→ La sécurité (57 avis)

Plusieurs participants demandent à ce que des aménagements de sécurité soient mis en œuvre. Les avis portent essentiellement sur les enjeux de sécurité au niveau du chemin du Talagard où se trouvent l'entrée d'un lotissement et d'un centre aéré, mais aussi au croisement du chemin de Roquerousse avec l'avenue de Jean-Moulin (D538), lieu jugé accidentogène.

Des aménagements de voirie seront étudiés par les partenaires porteurs du projet afin de sécuriser les flux, piétons notamment, sur la partie du chemin du Talagard concernée par l'augmentation des trafics, entre l'avenue Jean-Moulin jusqu'à la bretelle d'entrée sur l'autoroute. D'autres aménagements pourront également être mis en place pour limiter la vitesse des véhicules.

À Roquerousse, la construction d'un rond-point à l'intersection entre l'avenue Jean-Moulin et le chemin de Roquerousse permettra une réduction de la vitesse des véhicules, sécurisant ainsi le croisement (maîtrise d'ouvrage du département des Bouches-du-Rhône).

→ Les espaces verts du Talagard (33 avis)

Le maintien des accès aux espaces verts du massif du Talagard, où de nombreuses familles et sportifs se rendent régulièrement en passant par le chemin du Talagard, tient à cœur des habitants situés à proximité. Ils craignent que les modes doux de transports (piétons, cyclistes, etc.) ne puissent plus accéder au massif ou à la SPA à cause de l'augmentation de la circulation sur le chemin du Talagard.

La passerelle d'accès piéton au dessus du canal EDF ainsi que le trottoir sur le pont sont maintenus dans le cadre du projet. L'aménagement prévoit un « tourne à droite » situé tout de suite après le pont du canal EDF pour prendre la bretelle d'autoroute, sans emprunter le tunnel de franchissement de l'autoroute, qui ne verra donc pas sa fréquentation augmenter. La ville de Salon-de-Provence étudiera les aménagements souhaitables en faveur des modes doux.

→ Le paysage (21 avis)

Les avis concernent essentiellement les effets sur le paysage de l'entrée au Talagard, notamment l'impact visuel sur le massif et les espaces verts à proximité.

L'étude d'impact, préalable à l'enquête publique, vise notamment à évaluer les effets du projet sur le paysage et le patrimoine. Elle proposera des mesures permettant d'intégrer l'aménagement dans son environnement. Une végétalisation autour du demi-échangeur au Talagard et à Roquerousse est prévue.

→ La biodiversité (27 avis)

Certains participants s'inquiètent de l'impact de ce projet sur la biodiversité aux alentours de Roquerousse et du Talagard.

Les inventaires de terrain préalables, permettant de déterminer la présence ou non d'espèces rares et protégées, ont permis notamment d'identifier les tracés présentant le plus d'impacts sur la biodiversité environnante.

Des mesures de réduction des impacts seront définies dans le cadre de l'étude d'impact.

→ Le cadre de vie (58 avis)

Les avis concernant le cadre de vie se répartissent en deux propos différents.

Celui des riverains du nord de Salon-de-Provence inquiets pour leur cadre de vie, principalement à cause d'une augmentation de la circulation au niveau du chemin du Talagard, et soucieux du patrimoine archéologique important au niveau du Talagard et de la baisse présumée de la valeur immobilière de leur bien.

Celui des habitants de Salon-de-Provence qui s'attendent à une amélioration du cadre de vie en centre-ville grâce à la diminution des trafics.

L'expérience de VINCI Autoroutes concernant des projets d'échangeurs montre que les aménagements de bretelle autoroutière profitent le plus souvent à l'attractivité immobilière des quartiers situés à proximité.

L'étude d'impact permettra d'évaluer les effets du projet sur le patrimoine, archéologique notamment : il est prévu de réaliser un diagnostic archéologique.

4) Le prix des travaux et des futurs péages

(25 avis)

Plusieurs participants s'interrogent sur le prix des futurs péages. Certains considèrent qu'une gratuité de la portion d'autoroute Salon Nord – Salon Sud permettrait d'attirer plus d'usagers et ainsi réellement désengorger Salon-de-Provence.

Quelques avis ont été laissés sur le prix des travaux. Un riverain du Talagard précise que les documents d'urbanisme

de la ville ne prévoyant aucune implantation d'infrastructure sur le site du Talagard, un préjudice indemnisable au profit des riverains devrait être pris en compte.

Le prix du péage sera fixé par l'État, dans les mois précédents la mise en service du demi-échangeur de Salon Nord.

5) La durée des travaux

(10 avis)

10 des avis font référence à la durée des travaux. Les contributeurs demandent majoritairement la date de début des travaux, et font part de leur impatience en espérant des travaux rapides.

La durée des travaux est estimée à deux ans et demi. En amont, le projet doit respecter des délais d'études et d'instructions de dossiers réglementaires, pour une durée d'environ trois années.

La mise en service est projetée par VINCI Autoroutes et ses partenaires à l'horizon 2021.

6) Le financement du projet

(3 avis)

Quelques avis font référence au financement du projet. Une personne demande un financement européen.

Le financement du projet, d'une hauteur de 22 M€ au global, sera mis en place par les partenaires et fera l'objet d'une convention signée par les différents acteurs. La clé de la répartition sera communiquée lors de l'enquête publique.

7) Les emprises foncières

(3 avis)

Quelques avis portent sur les emprises foncières. Ils recommandent un projet uniquement sur Roquerosse, pour permettre une gestion plus simple des emprises foncières.

L'entrée au Talagard est située sur le domaine public ne nécessitant aucune procédure foncière. La sortie à Roquerosse concerne le domaine public et privé.



PARTIE 4 : LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Ce projet a suscité une forte mobilisation du public, notamment des habitants de Salon-de-Provence, des riverains du projet et des utilisateurs de l'autoroute A7, via les différents moyens d'expression mis à leur disposition.

Une attente forte des utilisateurs de l'autoroute A7, habitants de Salon-de-Provence et des communes plus au nord

Le projet est attendu et espéré par une large majorité de ce public. Cette attente s'inscrit dans un contexte de démographie croissante sur le territoire salonnais et d'augmentation des flux pendulaires en direction des bassins d'emplois au sud, notamment d'Aix-en-Provence et de Marseille. Les congestions et l'allongement des temps de parcours sont à l'origine d'une crispation des habitants et usagers du nord salonnais, impatients de voir les conditions de circulation s'apaiser sur leur itinéraire quotidien. Dans ce contexte, le projet apparaît comme une solution à même de faciliter la vie de cette population, habitante de Salon-de-Provence et des communes situées plus au nord, et utilisatrice de l'autoroute A7 qu'elle rejoint au sud de la ville vers Marseille.

Des riverains du projet opposés à ses modalités de réalisation, en particulier au niveau du Talagard

Les riverains du projet ne remettent pas en cause son opportunité. Ils sont en revanche inquiets pour leur cadre de vie. En cause, l'entrée au niveau du Talagard, située en zone résidentielle à proximité d'un lotissement. Les préoccupations des riverains concernent les nuisances induites par les 3500 véhicules supplémentaires projetés sur le chemin du Talagard, depuis l'avenue Jean-Moulin jusqu'à la bretelle d'entrée sur l'autoroute. L'augmentation du bruit, déjà présent à proximité de l'autoroute, est estimée comme difficilement

acceptable pour certains d'entre eux. La sécurité des piétons et des plus jeunes dans le quartier, la pollution de l'air et la perte de valeur de l'immobilier relèvent également de leurs craintes principales.

En conséquence, une partie des riverains, les plus opposés au projet, souhaitent que l'entrée sur l'autoroute se fasse au niveau de Roquerousse, plus loin des habitations. D'autres espèrent la mise en œuvre de mesures de réduction des nuisances et d'aménagements de sécurité (limitation du bruit, vitesse limitée, sens de circulation, etc.).

VINCI Autoroutes et ses partenaires étudieront les aménagements d'insertion et mesures d'accompagnement visant à améliorer l'intégration du projet et réduire les nuisances.

Des opportunités pour l'attractivité et la vie en centre-ville

La congestion routière aux heures de pointe est vécue par les habitants et les commerçants comme une atteinte à la qualité de vie résidentielle et à l'attractivité économique et touristique du centre-ville. L'attente de meilleures conditions de circulation est forte de leur part, permettant par ailleurs de nouveaux projets de requalification et de renouvellement urbain.



Sur la base de ce bilan, des études détaillées seront engagées et les caractéristiques du projet seront présentées dans le **dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)**. L'enquête publique permettra alors de présenter aux citoyens le projet finalisé et d'échanger sur ses modalités précises de réalisation.





PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAA

Arrêté du 05 janvier 2017
fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation avec le public sur le
projet d'aménagement du demi-échangeur de Salon Nord sur l'autoroute A7

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône**

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L103-2 et R103-1 ,

Vu le Code de l'environnement, notamment l'article L110-1,

Vu le décret 2004- 374 du 29/04/2004, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu la lettre de Monsieur le Directeur des infrastructures de transport, datée du 18/02/2014, qui sur la base d'un dossier d'étude d'opportunité, donne son accord pour la réalisation d'un Dossier de Demande de Principe à établir par VINCI Autoroutes (réseau ASF), et autorisant ce dernier à poursuivre les études relatives au projet d'aménagement du demi-échangeur de Salon Nord sur l'A7.

Vu la demande de VINCI Autoroute du 03/11/2016 relative à la concertation au titre des dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme,

Considérant qu'il appartient au préfet de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

Considérant que les modalités de concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions,

Sur proposition de VINCI Autoroutes (Réseau ASF), maître d'ouvrage du projet,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'aménagement du demi-échangeur de Salon Nord (A7) consiste à compléter le demi-échangeur existant par les mouvements en direction du Sud (Aix / Marseille).

Le projet a pour objectif d'améliorer les conditions de sécurité et de circulation singulièrement dans la traversée de l'agglomération de Salon.

Bd Paul Peytral - 13282 MARSEILLE CEDEX 20 Tel : 04.91.15.60.00 – Fax : 04.91.15.65.30

Article 2 : La concertation publique relative au projet d'aménagement du demi-échangeur de Salon Nord sur l'A7 se déroulera sur la période du 30 janvier 2017 au 18 février 2017.

Article 3 : Durant cette période, le dossier de concertation sera consultable :

- aux heures d'ouverture du public dans les locaux de :
 - o la commune de Salon-de-Provence : maison de la vie associative, 5-6 Rue André Marie Ampère, 13300 Salon-de-Provence,
- sur le site internet du projet : www.echangeurA7-Salon-Nord.fr

Article 4 : Des rencontres avec le public seront organisées en présence des représentants de VINCI Autoroutes, par l'intermédiaire de trois permanences d'accueil du public :

- jeudi 2 février 10h/12h,
- samedi 4 février 10h/12h,
- mercredi 8 février 18h/20h,
- dans les locaux de la maison de la vie associative, 5-6 Rue André Marie Ampère, 13300 Salon-de-Provence

Article 5 : Le public pourra s'exprimer de différentes manières :

- via une urne disponible dans chaque lieu d'accueil de la concertation ;
- via le formulaire d'expression sur le site internet du projet à l'adresse www.echangeurA7-Salon-Nord.fr
- lors des rencontres avec le public en présence des équipes de Vinci Autoroutes

Article 6 : Les modalités de la concertation seront communiquées au public par le maître d'ouvrage par voie de presse et par affichage dans les lieux mentionnés à l'article 3 ainsi que dans les mairies des communes concernées. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 7 : À l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par le préfet des Bouches-du-Rhône. Il présentera le déroulement de la concertation, restituera les échanges ayant eu lieu avec le public, en dressera la synthèse et présentera les suites données par le maître d'ouvrage aux observations du public et leur intégration dans les études détaillées préalables à l'enquête publique. Ce bilan sera rendu public sur le site internet du projet.

Article 8 : Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Directeur Général de VINCI Autoroutes, le Maire de Salon-de-Provence, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 05 janvier 2017

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

SIGNÉ

David COSTE

Bd Paul Peytral - 13282 MARSEILLE CEDEX 20 Tel : 04.91.15.60.00 – Fax : 04.91.15.65.30

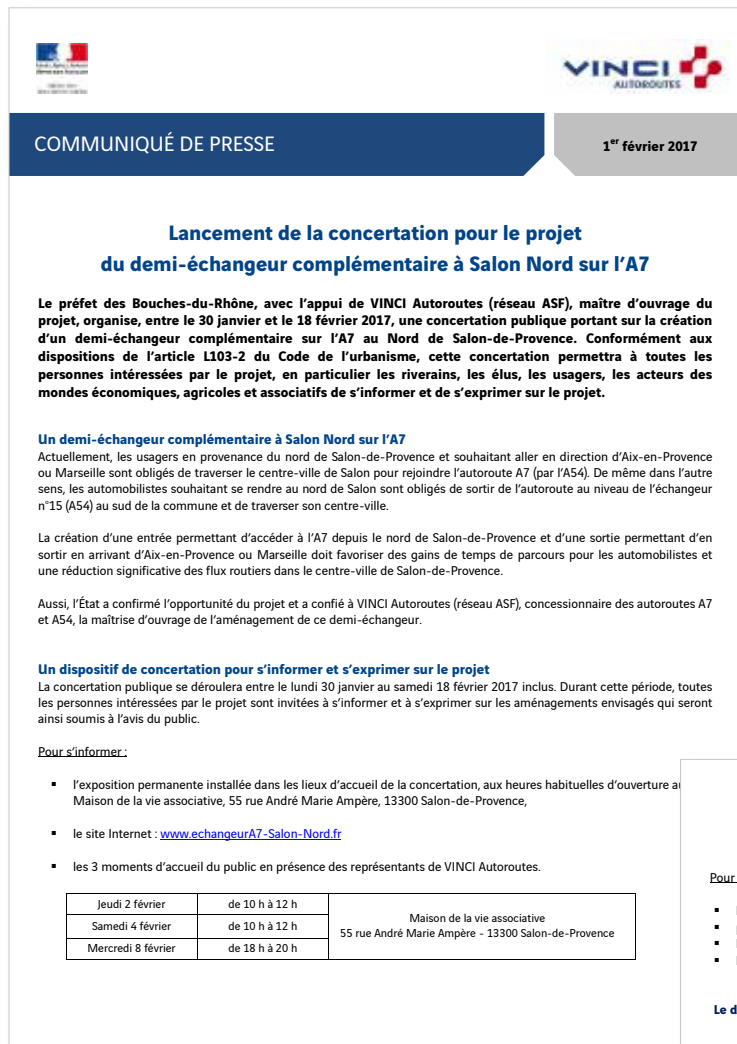


ANNEXES

Communiqué de presse et médias destinataires

ANNEXES

Retombées médiatiques



Liste de diffusion du communiqué de presse

→ **Presse écrite**

Journal La Provence
La Marseillaise
Le Dauphiné
La Gazette de Nîmes
Midi Libre

→ **Radio**

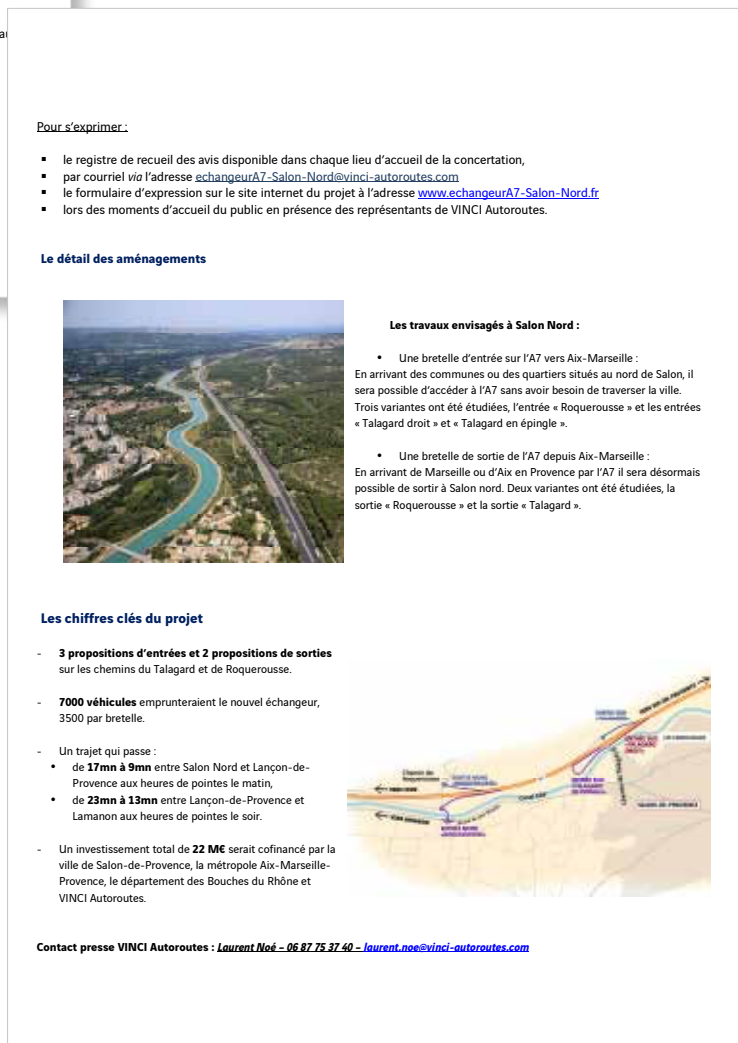
Soleil FM
Radio France

→ Télévision

France TV
France 3
TV Sud

→ **Autres**

Groupe Riccobono
Ville de Saint-Gilles



Collectivités locales

(Site et newsletter Salon de Provence)



Réseau ASF

Direction Opérationnelle
de l'Infrastructure Est
337 chemin de la Sauvageonne
84100 Orange
www.echangeurA7-Salon-Nord.fr